

Je soussigné(e) M/Mme
certifie avoir pris connaissance des consignes d'utilisation de la benne mise à ma disposition par Cap Excellence le/...../.....

Je m'engage à :

- **Respecter** les règles de tri qui m'ont été indiquées et remises par l'agent ou le prestataire de la collectivité.
- **Utiliser** la benne de manière optimale en y déposant uniquement le type de déchets indiqué lors de la demande.
- **Respecter** le nombre maximal de bennes accordées par la Ville (4 bennes par an et par foyer, tous déchets confondus)*
- **Respecter** les dimensions de coupe des déchets verts déposés dans la benne comme suit :

- Troncs** : rondins 40 cm de diamètre, 1 m de long,
- Branchages** : tronçons 15 cm de diamètre, 1 à 2,5 m de long,
- Feuilles de palmiers** : tronçons de 1 à 1,5 m de long.

Fait à..... Le/...../.....

Signature

* Le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins (...) d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (Article 441-2 du Code Pénal).



CONSIGNES D'UTILISATION DES BENNES

VOS DÉCHETS VERTS

Sont considérés comme « Déchets verts » vos résidus de jardinage tels que les tontes, branchages, feuilles... hors terre, gravillons...

VOUS POUVEZ

- **Faire une demande** de benne prévue à cet effet.
- **Les déposer** à proximité de votre habitat la veille du jour de collecte.
- **Contactez** nos services afin d'obtenir gratuitement un composteur.

VOS FERRAILLES

Sont considérés comme « ferrailles » tous les déchets métalliques tels que la tôle, vieilles ossatures...

VOUS POUVEZ

- **Faire une demande** de benne prévue à cet effet.
- **Les acheminer** à un centre de regroupement.

VOS ENCOMBRANTS

Sont considérés comme « Encombrants » les déchets d'ameublement hors appareils électriques et électroniques (Ex : Vieux mobiliers, matelas, gros emballages...)

VOUS POUVEZ

- **Faire une demande** de benne prévue à cet effet.
- **Les déposer** à proximité de votre habitat la veille du jour de collecte.
- **Les acheminer** à la déchetterie du SYVADE (Site de la Gabarre).

ATTENTION ! SONT INTERDITS

LES DEEE
Déchets d'Équipement
Électriques & Électroniques

Acheminez-les
à la déchetterie.

LES DASRI
Déchets d'Activités de
Soins à Risques Infectieux
piquants, coupants et
tranchants.

Rapprochez-vous de votre
pharmacie.

**LES DÉCHETS
DE CHANTIER**

Évacuez-les vers un centre
de stockage.

**UNE INCERTITUDE,
UNE QUESTION...**

Contactez-nous !

0 800 315 315 Service & appel
gratuits

gestiondechets@capexcellence.net